
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 27 septembre 2012**

Date de convocation :
Le 18 septembre 2012

Nombre :
- délégués titulaires : 7
- de présents : 7
- de votants : 7

- délégués suppléants : 3
- de présents : 3
- de votants : 3

L'an deux mille douze, le 27 septembre à dix-sept heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance.

Étaient présents (7) :

M. Hervé BROUILLARD, M. Gérard DELMOTTE, M. Guy HUART, M. Jean-Marie RICHEZ, M. Bernard KAMINSKI, Mme Renée STIÉVENARDT, Mme Élisabeth GONDY,

Absents excusés et représentés (3) :

M. Philippe BAUDRIN (*représenté par M. Joël SOIGNEUX*), M. Laurent DEGALLAIX (*représenté par M. Mattéo GUALANO*), Mme Annie DENIS (*représentée par M. Frédéric DEBARGE*),

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
12/24

Absents excusés et non représentés : (7)

M. Dominique LYMER, M. Michel LATAWIEC, M. Jacques SCHNEIDER, Mme Valérie LÉTARD, Mme Laurence PÉAN, Mme Monique GUILBERT, Mme Yveline DRUELLE,

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Vu le Code du tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

Nos Réf : ID/AA

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un Office de Tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

OBJET :

- Changement
dénomination
« Directeur »

Vu les statuts de l'ÉPIC, et notamment son article 6 ;

Vu la délibération du Comité de Direction en date du 15 juin 2012 approuvant la nomination de Madame Isabelle DUSCHET, Directrice ;

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
Le Président,
Guy HUART



L'ÉPIC en cours de formation, et le dossier ayant été déposé au Tribunal de Commerce, celui-ci nous a précisé que la dénomination « Directrice » n'existait pas dans un Établissement commercial.

Madame Isabelle DUSCHET doit par conséquent porter le titre de « Directeur Général ».

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 27 septembre 2012,

- De désigner Madame Isabelle DUSCHET « Directeur Général ».

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction



Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ACCEPTÉ :

- La désignation de Madame Isabelle DUSCHET en tant que Directeur Général.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 27 septembre 2012

Le Président,

